

**Amendement à la convention d'emploi  
Intervenue à Ottawa, Province de l'Ontario, ce 20<sup>ème</sup> jour de décembre 2011**

**Hôpital Montfort  
et  
Docteur Bernard Leduc**

Les parties à la convention d'emploi conviennent d'amender celle-ci afin de se conformer à :

- *la Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics ;*
- *La loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous;*
- *La Directive applicable aux avantages accessoires du secteur parapublic du 2 août 2011;*
- *Au système d'administration des congés annuels du personnel de l'Hôpital Montfort ainsi qu'aux politiques afférentes.*

Par conséquent, les parties conviennent des changements suivants :

- **L'article 4.3.1** est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011;

**L'article 4.2.2** est modifié de la façon suivante :

*Le PDG pourrait si l'EMPLOYEUR, dans sa seule et unique discrétion, le décrète, être éligible à un boni annuel allant de un (1%) pourcent à vingt (20 %) pourcent de son Salaire de Base;*

- Pour fins de clarification, **l'article actuel 5.1.2** se lisant comme suit:  
« Six (6) semaines de vacances payées par années pour chaque année subséquente aux années décrites au paragraphe 5.5.1 telles que prévues à cette Convention » est modifié de la façon suivante :  
*À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les crédits pour congés annuels sont accordés sur la base de six (6) semaines payées par année. La gestion de ces congés sera devra être faite en considérant la période de référence de l'EMPLOYEUR soit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année;*

Le paragraphe suivant qui débute par « l'époque et la durée de chaque période de vacances devant faire l'objet d'une planification à l'avance avec le Conseil .... » demeure en vigueur.

**En foi de quoi**, les parties aux présentes ont signé cet amendement, ce 20<sup>ème</sup> jour de décembre 2011

Témoin :

Dr Bernard Leduc

Membres dûment autorisés par résolution du Conseil d'administration de l'Hôpital Montfort :

Alain-Michel Sekula, président  
Conseil d'administration

Ronald Bilodeau, vice-président  
Conseil d'administration